

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis habitant de Montricher-Albanne. Je parcours régulièrement son domaine skiable et d'altitude toute l'année, le plus souvent en dehors de la saison de ski. Je suis membre fondateur et ancien responsable de l'association La Harde et à ce titre j'ai participé à des comptages de tétras-lyres dans le cadre de l'Observatoire des galliformes de montagne. Mon secteur désigné était souvent le Crêt de Talière ou l'emplacement actuel de la retenue collinaire qui était à l'époque une magnifique arène de chant et de parade des mâles devant leurs poules.

Sur la photo qui suit, prise sur le tracé de la future piste, on voit en arrière-plan des mélèzes et des landes à rhododendrons. Ce sont les zones de chant, de naissance et de nourriture des tétras-lyres. Un des meilleurs sites du massif pour se reproduire, nourrir les petits et se protéger. C'est là que la Régie Autonome des Remontées Mécaniques des Karellis (RARMK) a décidé de faire passer la piste de Talière : zone de déboisement et terrassement n3.

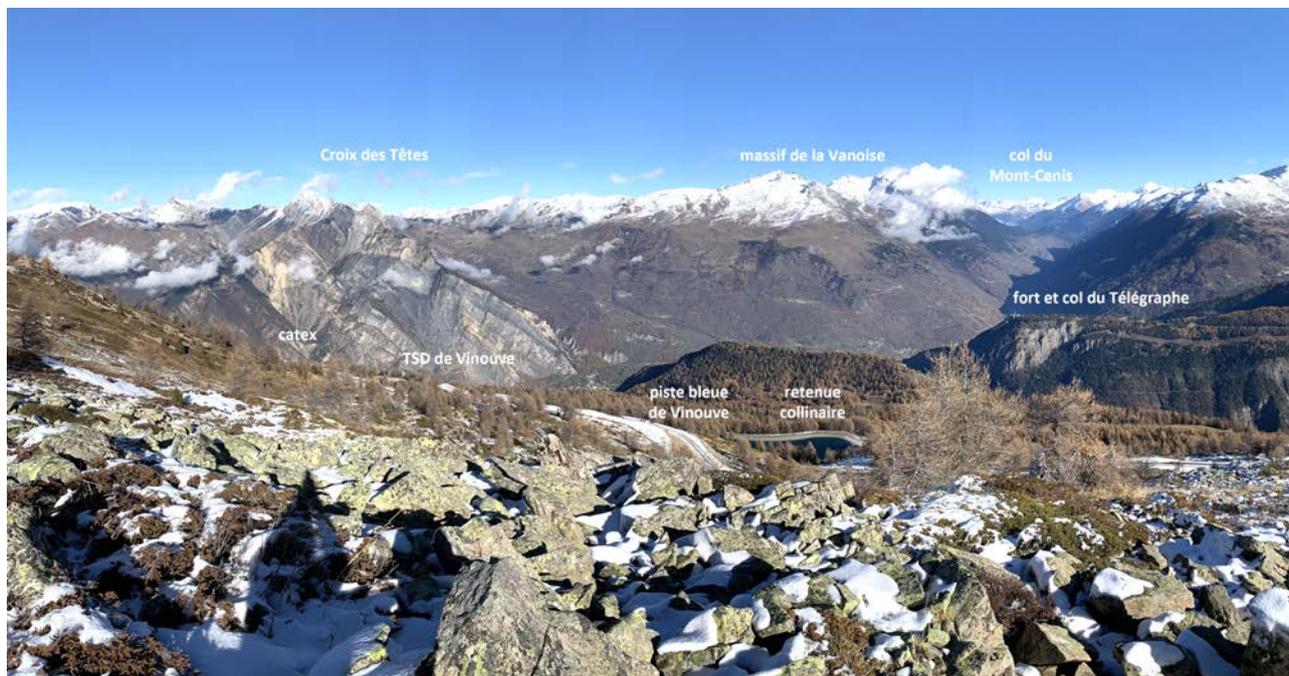


photo prise le 1.11.2022 Talière, ses chaos rocheux défensifs en « dents de dragon ».

Bien sûr, je partage entièrement l'analyse de notre association sur les pièces du dossier soumises à l'enquête publique concernant la création d'une piste bleue de Talière ainsi que ses conclusions.

Petite digression historique : en 1969, les communes de Montricher-Le Bochet et d'Albanne fusionnent. L'ancienne limite de ces deux territoires part du sommet des Chaudannes, descend au Bec de l'Aigle et longe la crête de Talière. Cette fusion permet le démarrage de l'opération Karellis (1975) et son développement sur le versant de Montricher. 1987, le TS des Chaudannes et le TK de la Plagne donnent accès au secteur d'Albanne par la piste des Mottes. 1993, le TS des Arpons augmente l'intérêt de ce versant.

2006, le TSD de Vinouve et la piste des Copies donnent un accès beaucoup plus rapide.

Vu la morphologie du site, aucune personne sensée n'envisage alors d'aménager l'espace résiduel de Talière compris entre la piste noire des Crêtes et la bleue de Vinouve. Les chaos de rochers qui le couvrent suffisent à défendre l'accès tout en assurant un asile à une faune variée, notamment le Tétralyre et le Lagopède car même à pied, hors saison de ski, il n'est pas aisé de sortir de la sente.

Je ne reviens pas sur tous les points analysés par la Harde, les arguments et l'émotion de beaucoup de contributeurs et contributrices. Je me contenterai simplement de souligner le caractère irrégulier de la procédure engagée et l'insincérité du projet dans sa zone naturelle.

Lors de l'enquête publique pour le nouveau télésiège des Chaudannes, les responsables du projet, tant RARMK que Mairie, refusent de reconnaître qu'il s'agit d'un élément du projet global de liaison des domaines skiables d'Albiez et Karellis. Malgré l'avis négatif de la commissaire enquêtrice, ils décident de ne pas en tenir compte. La preuve en est apportée à la page 5 du mémoire en réponse du pétitionnaire dans le dossier de la piste de Talière :

« Demande d'Autorisation d'Exécution des Travaux modificative du remplacement du TS des Chaudannes qui sera bientôt déposée en mairie »

Pourquoi mentent-ils à l'Administration et l'Autorité de tutelle, à la population et aux prochains utilisateurs de cette piste ? Pourquoi ne respectent-ils pas la Loi ? Plus précisément l'article L 122-1 du Code de l'Environnement.

Ce n'est pas moi qui le dis mais l'Autorité environnementale (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et les personnes associées (Mission Régionale d'Autorité environnementale). C'est normal de se poser la question, ce n'est pas un tabou puisque plus personne ne l'ignore.

Tout bon professionnel sachant qu'il existe un tel projet structurant devrait le prendre en compte dans son étude. Surtout que c'est lui qui a préparé le dossier de liaison présenté au SCOT et qu'il sait qu'il entraînera forcément un impact sur sa piste de Talière.

Le remplacement du TS des Chaudannes par un TSD en décapitant la pointe éponyme et la piste de Talière sont liés. Comme sont liés le TSD des Chaudannes et la liaison avec Albiez. Donc la piste de Talière est liée à la liaison avec Albiez. CQFD. D'ailleurs la DREAL se charge de le lui rappeler dans sa décision du 16 juillet 2021.

Article L 122-1 du Code de l'Environnement

Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité.

DREAL Décision n° 2021-ARA-KKP-3238 du 16 juillet 2021 page3

Considérant que les travaux de la piste « Talière » présentent des effets cumulés avec les travaux de remplacement du télésiège des Chaudannes, lesquels participent de la réalisation d'une liaison inter-domaines skiabiles à venir, structurante entre les stations d'Albiez-Montrond et des Karellis, en termes d'augmentation de flux touristiques, de volume de terrassements, d'artificialisation des milieux naturels et de banalisation paysagère, qu'ils concourent en conséquence à l'atteinte d'un objectif commun de restructuration des deux domaines skiabiles précités et s'inscrivent dès lors dans le cadre d'un projet global au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

MRAe. Avis n° 2022-ARA-AP-1329 du 2 mars 2022 page 3

L'opération s'inscrit dans un contexte d'un aménagement plus global du domaine skiable, dont la pointe des Chaudannes constitue l'ancrage principal à partir duquel les skieurs peuvent profiter de l'offre en équipements de remontées et pistes de ski proposée par l'exploitant.

L'Autorité environnementale, recommande de revoir le périmètre du projet sur la base d'une analyse des liens fonctionnels entre les différentes opérations d'aménagement projetées sur le secteur. Seule une approche de ce type peut permettre d'apprécier l'ensemble des incidences environnementales du projet et en conséquence les mesures d'évitement, de réduction et éventuellement de compensations nécessaires. Le périmètre actuellement retenu conduit à une situation dans laquelle la MRAe n'est pas mise en mesure de rendre un avis éclairé.

Je remercie sincèrement tous les services et autorités pour la pertinence de leurs avis et décisions. Surtout à l'aune du changement climatique et son impact socio-économique pour notre territoire de montagne.

Nous vivons sur une niche touristique fragile qui nous oblige désormais à respecter la nature pour les générations suivantes.

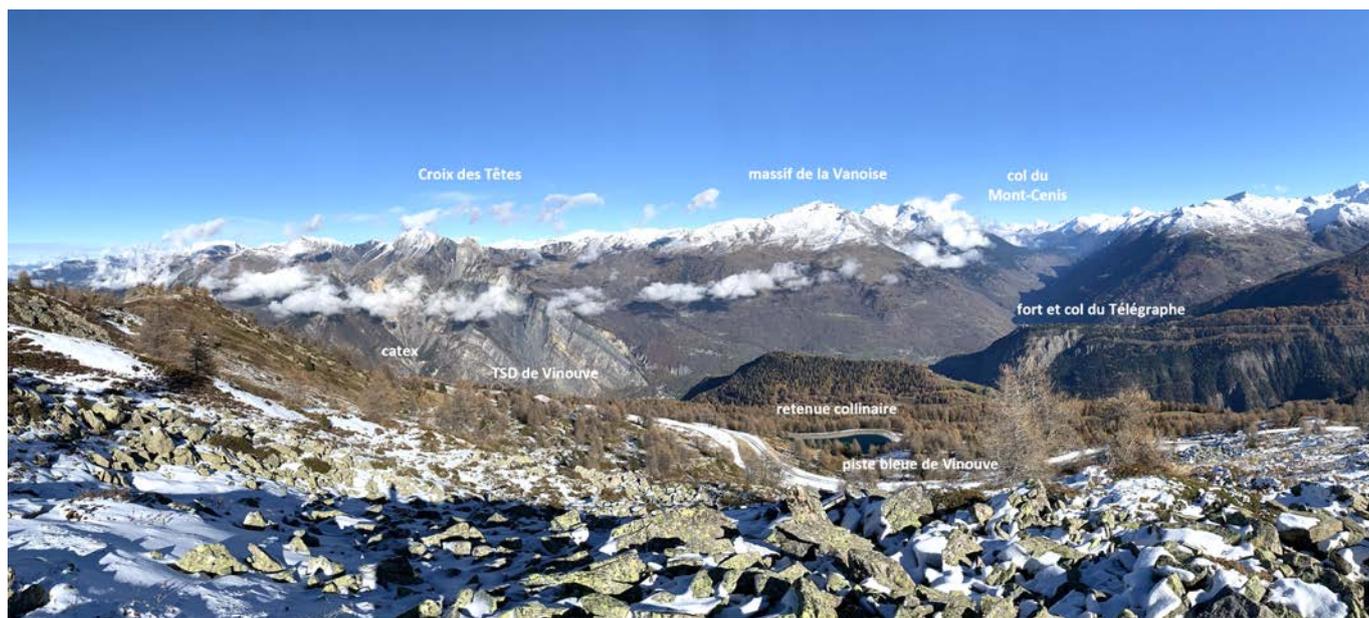


photo prise le 16.11.2022 La partie de piste bleue « naturelle » de Talière et en contrebas la piste bleue de Vinouve. No comment !

Pourquoi faire une piste rouge avec des passages noirs et dire qu'elle est bleue ?
Combien de chenilles et de lames en stock dans le garage pour damer cette piste ?
Combien de temps sera-t-elle ouverte par saison ?

Comment terrasser la zone 3 sans toucher à l'écosystème environnant ?
Pourquoi était-il primordial pour le pétitionnaire de rester en dessous de 4 hectares de terrassements ?
Pourquoi la DREAL a décidé cette enquête alors qu'à moins de 4 hectares cette dernière n'est pas obligatoire ?
Et merci, car sans elle, nous n'aurions même pas pu nous exprimer.

Ce greenwashing d'une piste de ski « naturelle » bleue à Talière est-il sérieux ? J'en doute très fortement !

Pour preuve, le travail d'évacuation et d'enterrement des moindres rochers épars sur les pistes des Mottes, Arpons et Vinouve effectué par la RARMK dès leur création. À la différence avec ces zones d'alpage aujourd'hui nettoyées, Talière est constitué de chaos de rochers parsemés de landes à rhododendrons, à myrtilles et de mélèzes. Aucun bovin ne s'est aventuré ici. Pour des raisons de mise aux normes bleues, de sécurité et d'entretien, cette piste de Talière sera inévitablement terrassée de haut en bas à brève échéance. Et ces travaux faramineux et coûteux détruiront à jamais cette oasis montagnarde et sa biodiversité ! Le projet de zone naturelle damée est insincère. C'est une illusion ! Il suffit d'aller sur place pour s'en rendre compte. Si la dameuse pouvait parler, elle refuserait d'y poser sa chenille.

En conclusion, **sans la DREAL**, qui a ordonné cette enquête publique en juillet 2021, la RARMK aurait déjà déposé un permis de construire pour cette piste de Talière. Personne n'aurait pu s'exprimer alors que l'Autorité environnementale annonce qu'il s'agit d'un maillon de la liaison avec Albiez. Ce projet de liaison est aujourd'hui suspendu par une décision du Tribunal Administratif. **Sans l'Autorité environnementale, avec cette piste de Talière, les travaux de la liaison Albiez/Karellis auraient démarré sur notre versant.**

Il semble que les membres du conseil municipal, sans doute mal conseillés, et les membres du conseil d'administration de la RARMK en validant ce projet choisissent **le passage en force pour réaliser cette liaison** en contrevenant à la Loi. Il en est de même sur le versant Albiez.

À la page 2/2 de la notice explicative, il est prévu un démarrage des travaux au 15 août 2023. **Sans la DREAL**, les travaux de liaison auraient commencé **le 15 août de cette année !**

Cette enquête publique apportera à nos élus la preuve qu'aujourd'hui quand on donne la parole à la population et aux usagers, les dirigeants risquent d'être en déphasage avec la réalité. Les contributeurs contre ce projet ne sont pas des écolos « intégristes » mais des pères et mères de famille, des jeunes et des aînés qui réfléchissent à leur avenir commun sur ce coin de planète.

Il était également malhonnête de présenter un projet de moins de 4 hectares pour échapper à cette enquête en faisant accroire qu'il est possible de faire **une piste naturelle bleue** à Talière. Il aurait fallu qu'ils aillent se rendre compte sur place de l'infaisabilité du projet. Une piste bleue !

À l'instar du Crêt de Talière avec ses chaos de blocs hérissés en défense, je suis contre un projet de piste à cet endroit.
Cordialement. Roland Ottenio



photo prise le 16.11.2022 Le Crêt de Talière fera de la résistance passive. Il en a les moyens.